

## Décision de Madame la Présidente

### 060 - 2023 - EAU POTABLE – SUBVENTION / Demande de subvention pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur les secteurs prioritaires de la CCPEVA

Vu l'article 5211-10 du CGCT permettant de déléguer un certain nombre de pouvoirs à Mme la Présidente et au Bureau,

Vu la délégation accordée à la Présidente par délibération du Conseil Communautaire du 30 juillet 2020, du 6 décembre 2021 et du 3 octobre 2022,

Considérant les travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable sur les secteurs prioritaires de la CCPEVA que sont les interconnexions Marin-Publier, Evian-les-Bains-Publier et Lugrin-Thollon-les-Mémises,

Considérant que le coût total de l'opération s'élève à 952 931,98 € HT pour les interconnexions Marin-Publier, Evian-les-Bains – Publier et Thollon-les-Mémises - Lugrin.

Réparti comme suit :

Nature des Travaux	Montant estimatif (€ HT)
Interconnexion Marin-Publier	217 004,00
Interconnexion Evian-les-Bains - Publier	425 151,38
Interconnexion Thollon-les-Mémises - Lugrin	310 776,60
<b>TOTAL</b>	<b>952 931,98</b>

**Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance :**

- **APPROUVE** le dépôt d'une demande de subvention auprès du Département de la Haute-Savoie en vue d'aider au financement des travaux de sécurisation en eau potable sur les secteurs prioritaires de la CCPEVA.
- **SIGNE** toutes les pièces nécessaires à la demande de cette subvention.

Publier, le *17 octobre 2023*

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



**Josiane LEI**  
Présidente

Reçu en Sous-Préfecture, le *17 octobre 2023*

Mise en ligne le *17 octobre 2023*